

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-2967

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 27

Supprimer l'alinéa 66.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir les ressources accordées aux chambres d'agriculture. Elles ne pourront pas assumer la suppression de la référence à l'échelon « départemental » dans l'article L. 514-1 du code rural et de la pêche maritime qui prévoit le versement de la taxe pour frais de chambres d'agriculture.